

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 6 décembre 2023

**DEL\_20231206\_17**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**20**

**27**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Cession de parcelles  
de terrain à la MAEPA  
Camille CLAUDEL**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET  
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY  
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM  
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER  
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT  
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU  
Alain DESMARS

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le  
**07 décembre 2023**

Et que la convocation avait été faite le

**29 novembre 2023**

**Absent(e)s :** Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence autonomie de la MAEPA Camille Claudel, il est aujourd'hui proposé au conseil municipal d'approuver la cession des parcelles AW905p - AX 449p et AX 453p. (parcelles nouvellement cadastrées AX 598, AX 600 et AW 1208)

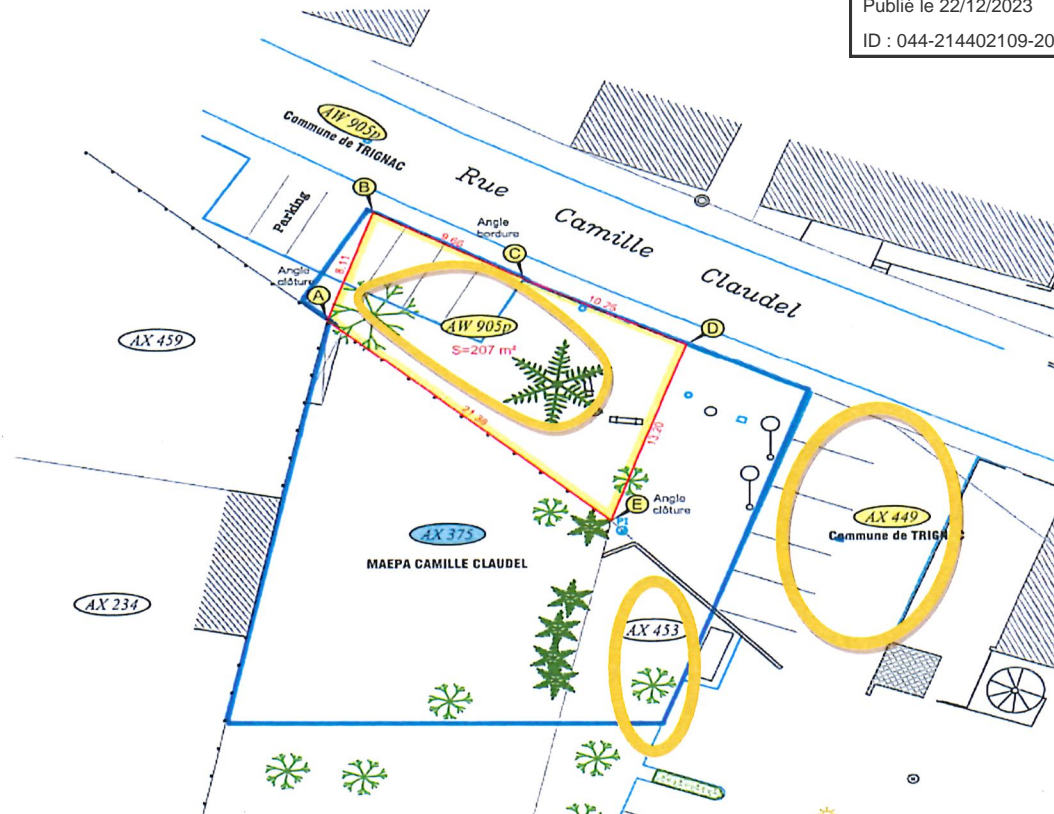
Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

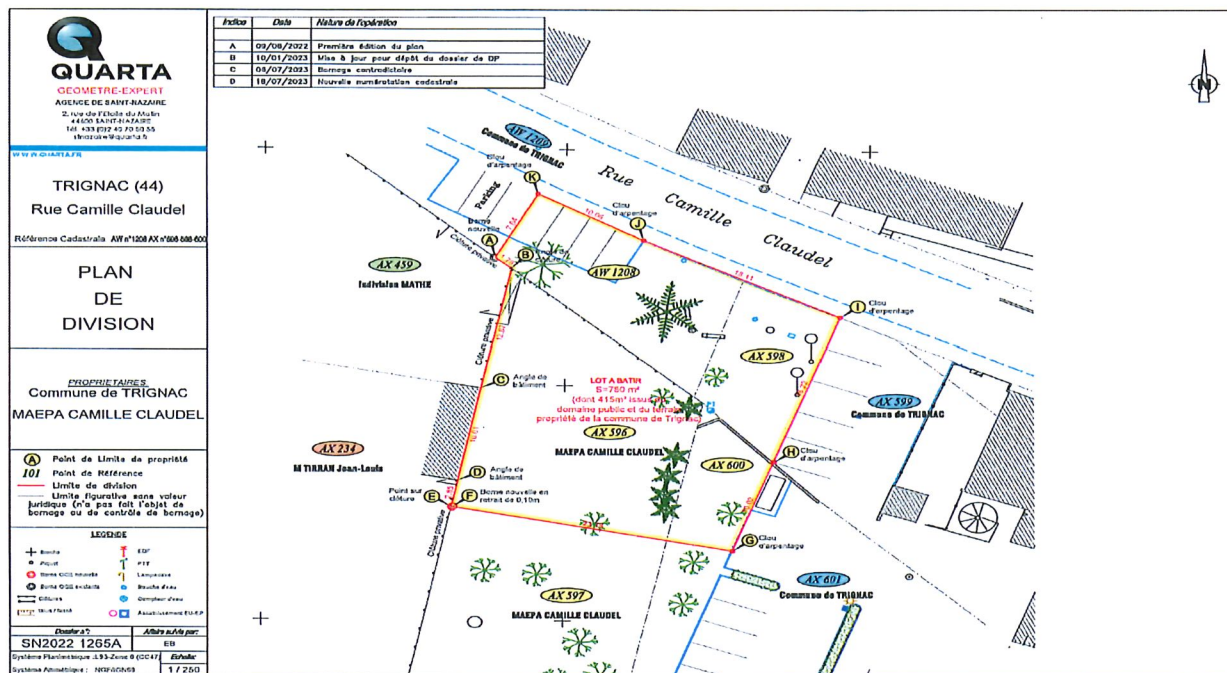
Publié le 22/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL\_231206\_17-DE





Commune de TRIGNAC



Section cadastrale	Numéro cadastral	Surface globale	Surface cédée	Zonage PLUi	Propriétaire	Acquéreur	Coût D'acquisition
AW	1208	203 m <sup>2</sup>	203 m <sup>2</sup>	UQa2	COMMUNE TRIGNAC	Association Camille Claudel	Cession à titre gratuit + frais d'acte à charge de l'acquéreur
AX	600	82 m <sup>2</sup>	82 m <sup>2</sup>				
AX	598	130 m <sup>2</sup>	130 m <sup>2</sup>				

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,  
VU l'avis de la commission Urbanisme...en date du 28 novembre 2023,  
Vu l'estimation de France Domaine réf. n° 2021/44210 - Trignac/5789625

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : D'émettre un avis favorable à la cession de la parcelle AW 1208 et des parcelles AX 598 et AX 600., soit une superficie d'environ 415 m<sup>2</sup>, en vue de la réalisation dans les conditions précitées ;

L'estimation de France Domaine a évalué les biens à 10 € le m<sup>2</sup>. Cependant la commune est favorable au projet de l'association Camille Claudel, considéré d'intérêt général et pour nos personnes âgées et souhaite la soutenir en cédant les biens à titre gratuit.

- **Article 2** : d'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Transmis à M. le Préfet le :  
Envoyé en préfecture le 22/12/2023  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié le 22/12/2023  
Publié ou affiché le :  
ID : 044-214402109-20231206-DEL\_231206\_17-DE



Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023



ID : 044-214402109-20231206-DEL\_231206\_17-DE